

## NOTE DE PRESENTATION DU SITE ET DU PROJET D'AMENAGEMENT

### PRESENTATION DU SITE A AMENAGER ET SES ABORDS

La note de présentation permet de comprendre la façon dont les aménagements prévus s'insèrent dans leur environnement et répondent aux principes d'aménagement du PLU de la commune de Montlhéry (ESSONNE).

## INTERVENANTS

Architecte SAS D'ARCHITECTURE ET D'URBANISME  
Représenté par Monsieur François-Xavier EVELLIN architecte dplg  
5, bis rue de Montlhéry – 91400 - Orsay

Bureau d'Etudes InVARR  
Représenté par Monsieur Vincent MONGELAZ  
12, rue Pierre Josse -91070 - Bondoufle  
*Études des infrastructures de VRD.*

Urbaniste SIAM URBA  
Représenté par Monsieur Gilles QUERRE  
6, boulevard du Général Leclerc – 91470 - Limours  
*Rédaction de l'étude d'impact, montage des pièces et assistance réglementaire.*

Consultant urbanisme URBALISE CONSEIL  
Représenté par Monsieur Pierre JEANNIN  
155, Cours Berriat – 38028 – Grenoble cedex  
*Accompagnement opérationnel pour la création et réalisation de l'AFUA.*

ATM  
Représenté par Monsieur Thierry MAYTRAUD  
22, rue du Temple – 75011 - Paris  
Paysage et études eaux pluviales et loi sur l'eau

Géomètre SCP BASSET  
Représenté par Monsieur Jean-Yves BASSET  
9, rue Joliot Curie - 91600 - Savigny-sur-Orge

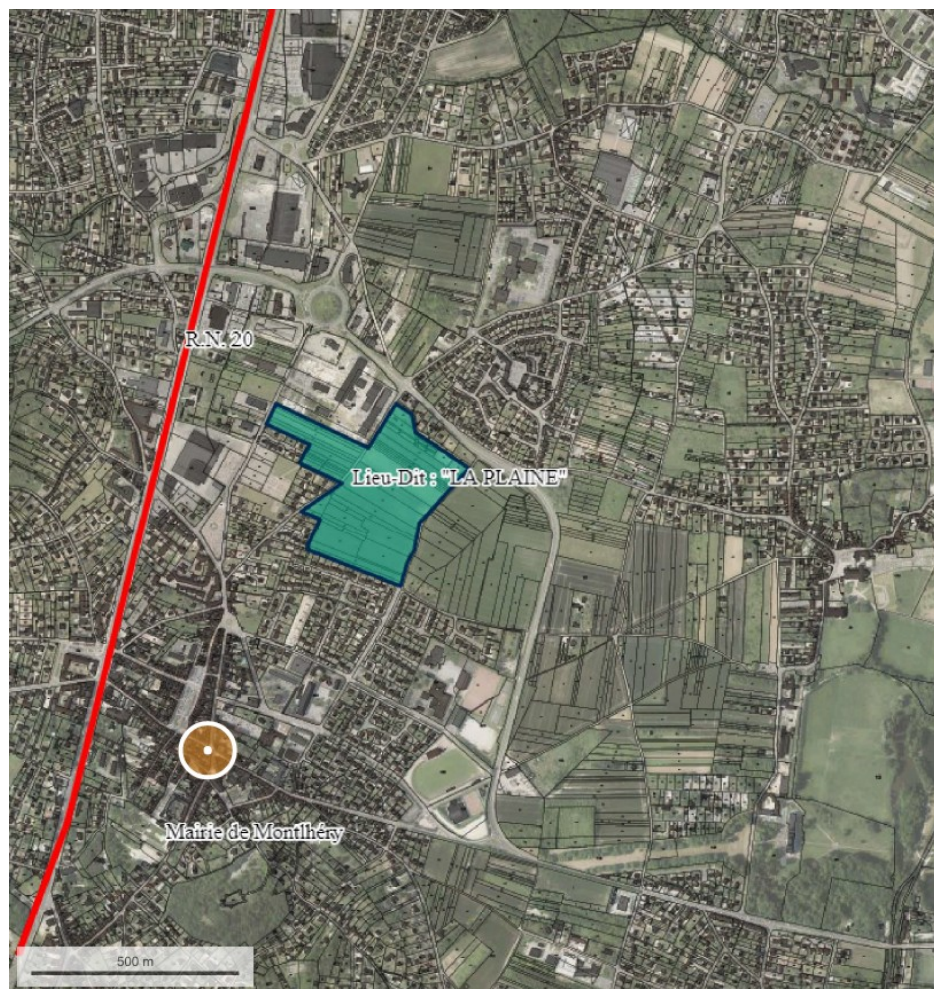
## LOCALISATION

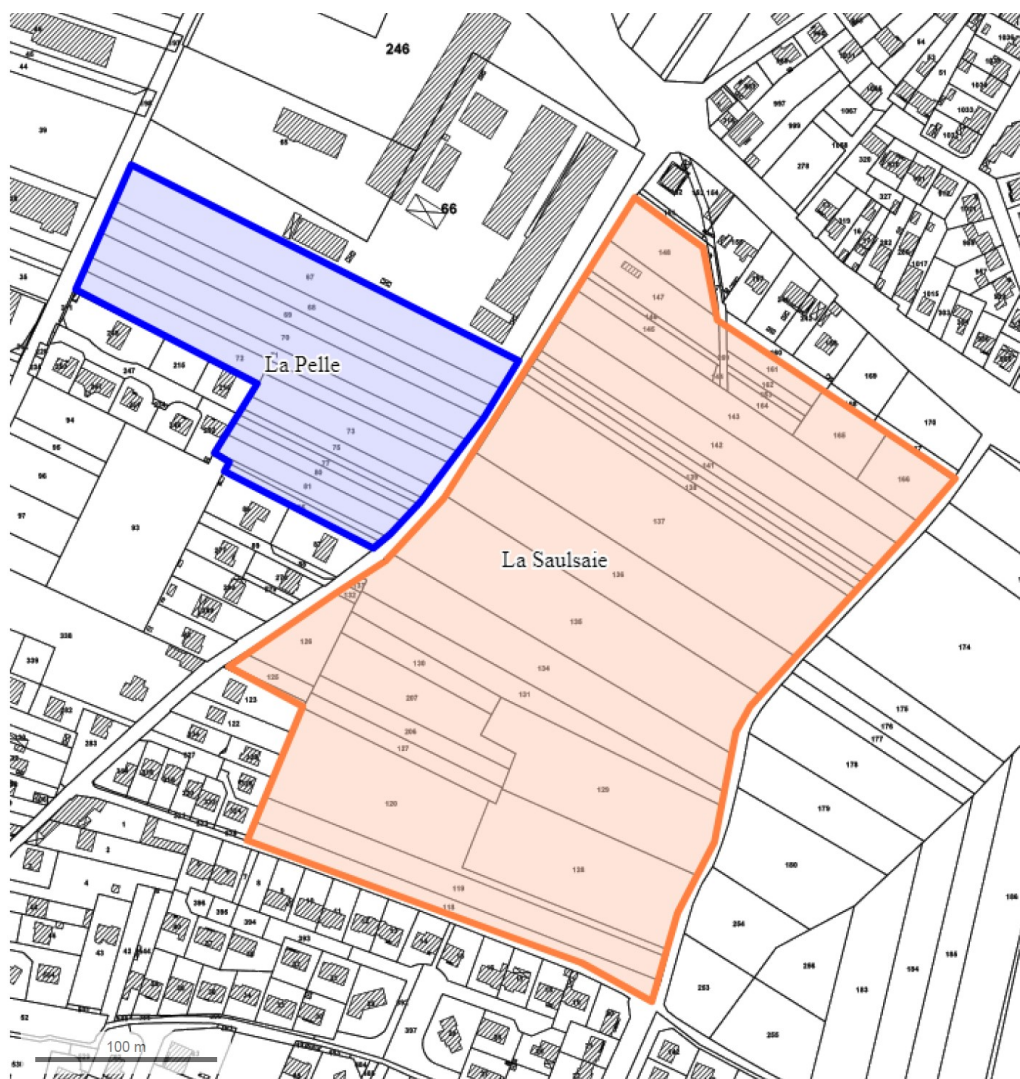
Le site du projet est localisé dans la plaine de MONTLHÉRY. Il est placé à l'est de la Route Nationale 20, axe principal de PARIS à ORLEANS et au nord du centre bourg, à proximité du cœur historique à forte identité médiévale, bénéficiant d'un patrimoine remarquable, à caractère villageois, niché dans un écrin vert en banlieue parisienne.



Vue de Montlhéry avec la Tour depuis le site

La zone à aménager est située entre un secteur ayant un tissu hétérogène regroupant des formes urbaines variées, et un secteur originellement rural et maraîcher qui s'est urbanisé après le passage de la RN20 par des petits pavillons et quelques maisons bourgeoises.



ENVIRONNEMENT

Le terrain est bordé :

- A l'ouest du lieu-dit « La Pelle », zone ouest, par la rue des Bourguignons frontière avec un tissu composé de bâtiments d'activités et au-delà par la RN 20.
- Au nord du lieu-dit « La Pelle », zone ouest, par des bâtiments d'activités et au-delà par le Rond-point des Bourguignons, plus loin un secteur d'activités au lieu-dit « la Croix du Mesnil ».
- Au sud du lieu-dit « La Pelle », zone ouest, par un lotissement desservi par l'impasse des Bourguignons avec des maisons (R+1 ou R+C), au-delà le nouveau cimetière et un programme de logements collectifs (R+2) à l'emplacement de l'ancien cimetière, plus loin l'accès vers le centre de Montlhéry par la rue de Paris.





VUE DEPUIS LE SITE SUR LA RUE DES BOURGUIGNONS



VUE SUR LE SITE DEPUIS LA RUE DES BOURGUIGNONS

- A l'ouest du lieudit « La Saulsaie », zone est, par la rue de Longpont et, au-delà, par des bâtiments d'activités et des maisons anciennes (R+1 ou R+C) ou des maisons en lotissement, extension plus ou moins récente de l'agglomération, dans un environnement végétal champêtre.



VUE DE LA RUE DE LONGPONT



VUE DE MONTLHERY DEPUIS LA RUE DE LONGPONT

- Au nord du lieudit « La Saulsaie », zone est, par une voie dite « de l'Etoile du Mesnil » qui se termine en impasse avec quelques maisons (R+1 ou R+C) et, au-delà, par la Route des Templiers et plus loin un nouveau quartier résidentiel « de la Butte du Moulin à Vent » sur la commune de Longpont.



VUE DE LA VOIE DE L'ETOILE DU MESNIL



VUE DE L'IMPASSE DE L'ETOILE DU MESNIL

- Au sud du lieudit « La Saulsaie », zone est, par la rue Dame Hodierna frontière avec un tissu urbain à dominante résidentiel récent, composé d'un ensemble de lotissement.
- A l'est du lieudit « La Saulsaie », par la voie de l'Etoile du Mesnil, chemin rural, en prolongement de la rue des Archers « ancienne voie des sœurs » avec à proximité un bassin de rétention et, au-delà, par le Champ de Bataille lieudit l'Orme Gaudron, un vaste espace ouvert, sans haie ni clôture, de culture céréalière et maraîchère.



VUE DAME HODIERNE DEPUIS LA VOIE DE L'ETOILE DU MESNIL VUE DE LA RUE DAME HODIERNE DEPUIS LA RUE DE LONGPONT



## PERCEPTION DU SITE DEPUIS LA TOUR DE MONTLHERY



Haute de trente mètres, la Tour de Montlhéry offre une vue panoramique sur la commune. Au premier plan, en direction du projet de la Plaine, le centre bourg propose des volumes et des toitures variés, tant sur le plan des matériaux que des tonalités.

Au-delà, à l'Ouest, nous trouvons un tissu urbain hétérogène, composé d'une part, par des bâtiments aux dimensions importantes de la zone d'activités, et d'autre part, par des petites maisons à proximité de l'axe structurant et traversant qu'est la R.N.20, qui constitue une coupure forte dans le paysage communal.

A l'Est, le projet est bordé par une zone naturelle agricole.

Au loin, un paysage très dense sur Paris et sa couronne.

La limite de la zone à urbaniser est facilement identifiable par sa périphérie bordée de formes urbaines différentes : maisons en lotissement et immeubles d'activité. La limite de la zone naturelle à conserver se retrouve à l'Est, avec le caractère naturel de la plaine agricole.

Ainsi, le projet d'aménagement doit amener à un choix de densité et de volumétrie progressive depuis la zone naturelle vers la zone urbanisée, prenant en compte les caractéristiques du paysage des quartiers environnants.

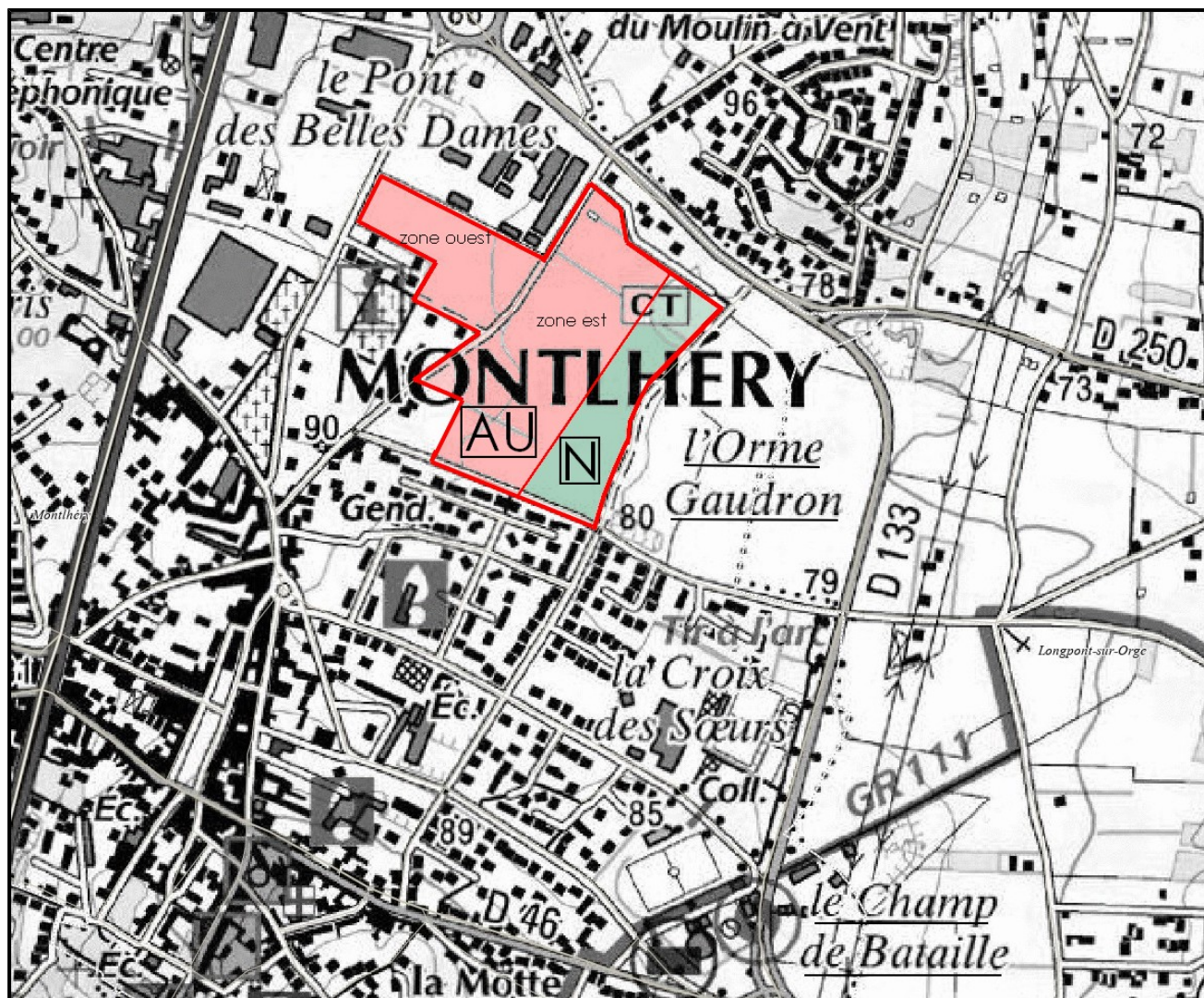
Elle doit être accompagnée d'une réflexion sur la polychromie des matériaux.

Cette adaptation à l'environnement des volumes, des pleins et des vides formés par les constructions, des espaces de stationnement, des zones paysagères et des percées visuelles, avec notamment des vues depuis le site vers la tour de Montlhéry, doit se concevoir en fonction d'un parcellaire de surface et de forme variable, et de l'implantation et l'orientation des constructions.





## ZONAGE DU TERRAIN



### Zone AU

Secteur destiné à être ouvert à l'urbanisation avec un projet d'ensemble, justifié par sa situation stratégique.

Il n'est pas fixé de règle, son ouverture à l'urbanisation est subordonnée à une déclaration de projet avec une obligation de réaliser 30 % de logements locatifs sociaux.

### Zone N

Zone naturelle à protéger non constructible pour des raisons de protection des sites et paysages.



## SURFACE DU SITE

Le terrain a une surface de **103.893 m<sup>2</sup>**

Le terrain est divisé en 3 zones

**AU zone ouest** : 19.134 m<sup>2</sup>

**AU zone est** : 61.059 m<sup>2</sup>

**N zone est** : 23.700 m<sup>2</sup>



## PARCELAIRE

AK68	2400 m <sup>2</sup>		AK126	1437 m <sup>2</sup>		AK144	30 m <sup>2</sup>
AK69	2150 m <sup>2</sup>		AK127	1117 m <sup>2</sup>		AK145	814 m <sup>2</sup>
AK70	3470 m <sup>2</sup>		AK128	5639 m <sup>2</sup>		AK146	330 m <sup>2</sup>
AK71	1900 m <sup>2</sup>		AK129	5639 m <sup>2</sup>		AK147	1529 m <sup>2</sup>
AK72	2538 m <sup>2</sup>		AK130	1142 m <sup>2</sup>		AK148	1629 m <sup>2</sup>
AK73	1740 m <sup>2</sup>		AK131	2827 m <sup>2</sup>		AK161	630 m <sup>2</sup>
AK75	948 m <sup>2</sup>		AK132	59 m <sup>2</sup>		AK162	344 m <sup>2</sup>
AK76	456 m <sup>2</sup>		AK133	40 m <sup>2</sup>		AK163	175 m <sup>2</sup>
AK77	552 m <sup>2</sup>		AK134	5357 m <sup>2</sup>		AK164	402 m <sup>2</sup>
AK80	845 m <sup>2</sup>		AK135	8291 m <sup>2</sup>		AK165	1299 m <sup>2</sup>
AK81	1235 m <sup>2</sup>		AK136	5930 m <sup>2</sup>		AK166	1299 m <sup>2</sup>
AK84	327 m <sup>2</sup>		AK137	9605 m <sup>2</sup>		AK206	1260 m <sup>2</sup>
AK85	573 m <sup>2</sup>		AK138	1071 m <sup>2</sup>		AK207	2713 m <sup>2</sup>
AK118	2142 m <sup>2</sup>		AK139	1105 m <sup>2</sup>		AK269	145 m <sup>2</sup>
AK119	3450 m <sup>2</sup>		AK140	1100 m <sup>2</sup>			
AK120	6135 m <sup>2</sup>		AK141	1212 m <sup>2</sup>			
AK124	124 m <sup>2</sup>		AK142	4100 m <sup>2</sup>			
AK125	489 m <sup>2</sup>		AK143	4149 m <sup>2</sup>			
<b>Surface totale des parcelles 103.893 m<sup>2</sup></b>							

## TOPOGRAPHIE

### *ZONE OUEST*

De la rue des Bourguignons vers la rue de Longpont, d'ouest en est, la déclivité moyenne est d'environ 2,5% (89.00 ngf à 84.00 ngf).

Transversalement, la déclivité moyenne est d'environ 1%.

Sur la rue des Bourguignons, la déclivité est nulle à la cote estimée de (89.00 ngf).

Sur la rue de Longpont, du sud au nord, la déclivité moyenne est d'environ 1,8% (90.00 ngf à 82.50 ngf).

### *ZONE EST*

De la rue de Longpont vers le chemin rural de l'Etoile du Mesnil, d'ouest en est, la déclivité moyenne est d'environ 1,8 % (84.00 ngf à 80.00 ngf).

Transversalement, la déclivité moyenne est d'environ 0,8%.

La déclivité du chemin rural est nulle à la cote estimée de (80.00 ngf).



## ETAT DU SITE

Les terrains du projet d'aménagement, aujourd'hui espace agricole, sont constitués de deux parties, partie ouest et partie est, séparées par la rue de Longpont. Ils sont traversés partiellement par des rubans de végétation spontanée (buissons et arbustes).

## NUISANCES SONORES

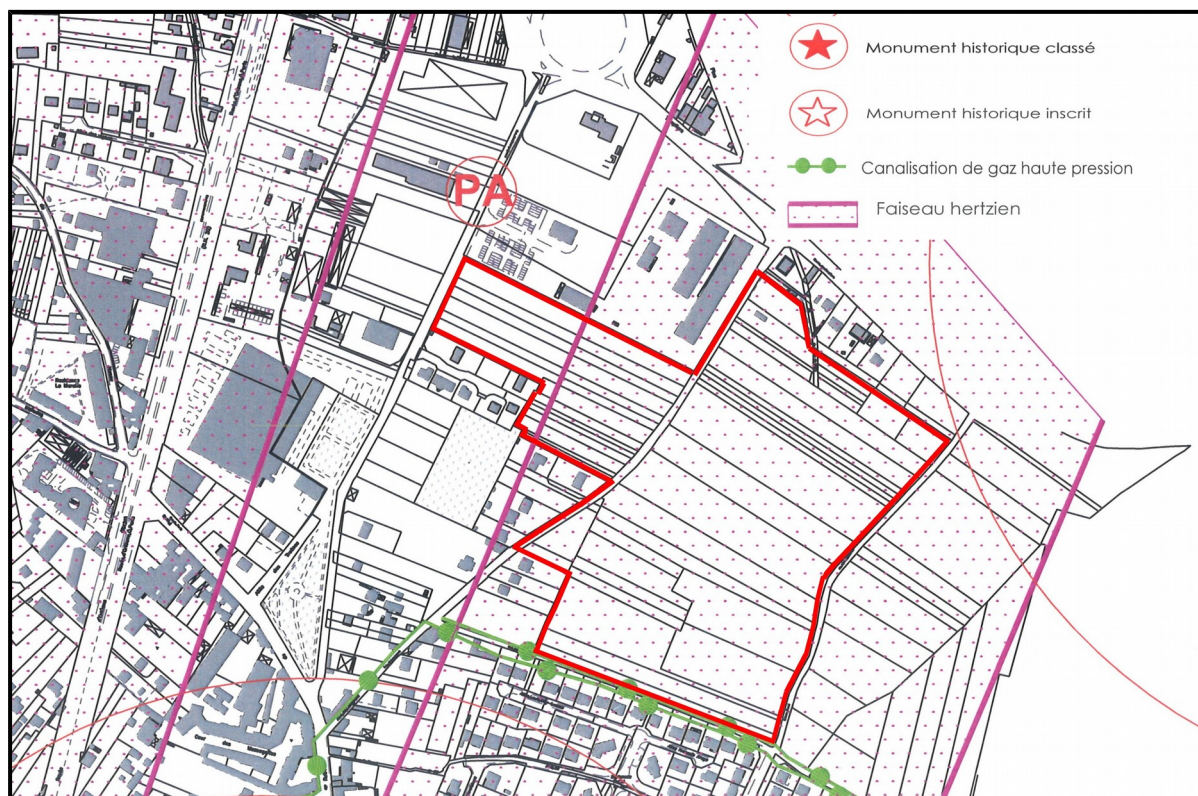
Le terrain ne présente pas de nuisance acoustique particulière et le projet répondra à la réglementation en vigueur.

## RESEAUX

L'ensemble des réseaux sont présents sur le site (assainissement, eaux pluviales, électricité, éclairage public et eau potable).

## SERVITUDES

Servitudes liées au passage de la canalisation de gaz rue Dame Hodiernie.  
Servitudes liées au faisceau Hertzien.



## ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT

Les orientations d'aménagement de ce site sont :

- D'ouvrir le nouveau quartier sur le centre bourg et la nationale 20,
- Renforcer le cœur du village,
- Préserver l'esprit rural,
- Conforter les liaisons,
- Renforcer la mixité sociale et générationnelle.



Le projet est conçu sur le modèle d'un « éco quartier » en prolongement de la zone agglomérée existante et permettra la réalisation de 350 logements dont 105 logements sociaux en même temps qu'une urbanisation compact favorisant les espaces communs.

Le lieu présente de nombreux avantages pour réaliser des ensembles de logements collectifs, groupés et individuels, particulièrement soignés dans l'intégration paysagère, et innovants dans la prise en compte de critères environnementaux et les principes du développement durable.



ORGANISATION ET COMPOSITION DES AMENAGEMENTS NOUVEAUX

Il est proposé une transition harmonieuse, avec les zones pavillonnaires environnantes. Un habitat dense au cœur de ce nouveau quartier, autour d'un futur espace public, pour aller vers des formes urbaines moins hautes et plus éparées en s'approchant de la périphérie.



DOCUMENT GRAPHIQUE FAISANT APPARAÎTRE UNE IMPLANTATION DES BATIMENTS

L'objectif recherché est de conserver l'environnement naturel et aéré du site, en préservant les vues sur la Tour de Montlhéry et La plaine.

Le projet d'aménagement s'inscrit en douceur dans ce site en réalisant des espaces publics de quartier avec des circulations douces, placettes et espaces de jeux, tout en protégeant et mettant en valeur le réseau et en renforçant l'ambiance paysagère.

Les logements collectifs sont implantés dans le secteur OUEST depuis la rue de bourguignons jusqu'à la rue de Longpont et de part et d'autre de celle-ci, dans un secteur déjà urbanisé avec des constructions d'une certaine hauteur et proches du centre-ville. Dans le secteur EST se trouvent les habitations groupées, le long des principales voies de desserte, et des maisons individuelles sur lot libre en périphérie du site en continuité du tissu existant.

Le maillage des cheminements publics et privés avec une Trame viaire et trame verte s'interpénétrant, va renforcer les liaisons du quartier jusqu'au centre bourg. Les nouvelles voiries permettent d'améliorer la desserte de ce quartier.

Des « coulées vertes » traversent le terrain pour une meilleure intégration du projet dans le paysage et pour créer une liaison entre espace urbanisé et espace naturel. Elles sont implantées transversalement au terrain et rejoignent le chemin rural « l'Etoile du Mesnil » et l'espace agricole.

L'espace naturel est ouvert au quartier, c'est un lieu de rencontre, d'échange et de convivialité. Il est aménagé avec des promenades autour des bassins de pluie paysagés, d'un jardin pédagogique, d'une aire de jeu et d'un théâtre de verdure.

Le plan de composition du projet distingue les terrains à usage collectif des terrains destinés à un usage privatif en faisant ressortir les espaces verts à conserver.

Le grand parc à l'Est du site aura pour vocation de créer un lien et une transition entre le centre urbain et les espaces agricoles plus ouverts. Ce parc, en point bas du site, assure notamment une gestion durable des eaux pluviales. Il sera donc composé entre autres de jardins de pluie et de bassins végétalisés pour le stockage et l'infiltration. Ces espaces seront accessibles en temps sec, et seront donc conçus de manière à permettre des usages multifonctionnels.

## VOIRIES, ACCES ET STATIONNEMENT

### VOIRIES

Rue des Bourguignons : circulation en double sens

Rue de Longpont : circulation en simple sens et double sens partiel (nord vers le sud).

Rue Dame Hodiernne : circulation en simple sens (est vers ouest).

Création, sur la partie ouest, d'une voirie de liaison entre la rue des Bourguignons et la rue de Longpont, à double sens, avec une circulation douce et des stationnements latéraux. Le tracé de cette voirie de liaison est volontairement courbe, longeant dans une première partie, à l'est, la mitoyenneté de la zone d'activités pour rejoindre, dans l'axe, la rue de Longpont afin de créer une place centrale au projet.

Sur la partie est, depuis la route des Templiers, par la rue de Longpont, dans une première partie en sens unique, on parvient à la voirie principale du projet avec une circulation en boucle à double sens desservant des lots en impasses. Il y est prévu une circulation douce, des stationnements latéraux et des poches de stationnement. Elle débouche sur la rue Dame Hodiernne en simple sens d'est en ouest et ensuite sur la rue de Longpont, axe structurant en double sens partiellement.

Certaines parties des voiries seront déclarées en zone limitée à 30 km/h avec la création de plateau en surélévation de chaussée aux intersections.

Les emplacements des arrêts des véhicules de transport en commun sont à déterminer.



Ces voies bénéficient d'un traitement végétal relativement homogène afin de constituer une unité à l'échelle du projet d'aménagement. Les plantations ont un rôle de structuration et d'accompagnement de la voirie.

## ACCES

Les accès aux lots sont configurés afin de caractériser leur entrée et les mettre en valeur. Ils sont indiqués sur le plan d'aménagement.

L'aménagement des accès n'entraîne pas de risques, le trafic étant faible.

Pour les lots libres, l'implantation des accès est diversifiée, en évitant une trop grande fréquence d'ensembles groupés de portails d'entrée. L'implantation peut être frontale ou latérale.

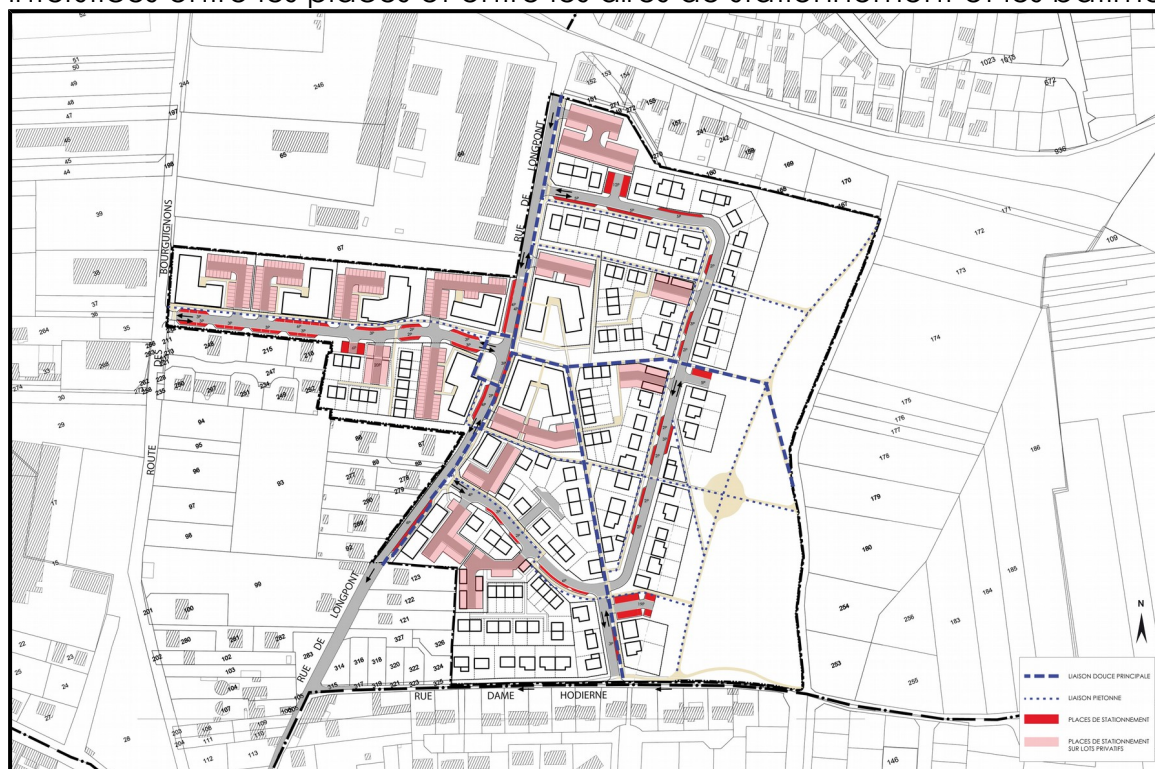
## STATIONNEMENT

Les places de stationnement public se répartissent dans des « poches » et le long des voiries, existantes ou créées, avec des places pour des personnes à mobilité réduite sur l'ensemble du projet.

Les places de stationnement privées, suivant la nature de la construction projetée, peuvent être individuelles ou mutualisées.

En façade de chaque lot de terrain de maison individuelle, est réservé un espace privatif de stationnement, composé de 2 places, appelé « places de jour » ouvertes sur la voirie de desserte.

Les parkings font l'objet d'une attention particulière pour être intégrés au mieux au projet paysagé. Ils sont plantés de massifs d'arbustes en bosquets, dans les interstices entre les places et entre les aires de stationnement et les bâtiments.



## CIRCULATIONS DOUCES, ESPACES COMMUNS

Les circulations piétonnes sont situées en général en dehors des axes automobiles. Elles sont d'emprises amples, variables et hiérarchisées, et elles suivent les « coulées vertes » et le niveau moyen du terrain naturel en ne modifiant pas la topographie.

Les circulations douces de l'espace public sont prévues pour être reliées à chacun des lots afin de créer un maillage complet dans ce quartier. Elles se calquent en partie sur le réseau des canalisations et renforcent, en minimisant les déplacements motorisés, les liaisons vers le centre du bourg, les communes voisines et la RN20 avec le futur transport en commun en site propre. L'ensemble des circulations douces, du cœur des îlots, est organisé avec des placettes constituant des lieux de vie pour les habitants du quartier. Elles sont adaptées pour les personnes à mobilité réduite.

Les circulations douces traversant l'aménagement sont accompagnées d'alignement d'arbres de moyen développement, afin de marquer ces axes secondaires et sont longées par des noues qui récupèrent les eaux pluviales. Elles sont plantées de végétaux adaptés au milieu.

Ces circulations sont aussi celles de l'eau et des espèces et représentent des coulées vertes et bleues à l'échelle du quartier. En effet le végétal y sera très présent, longeant le cheminement de l'eau vers le parc.

## TRAITEMENT VEGETAL ET PLANTATIONS

Le nouveau quartier de la Plaine se compose de plusieurs types d'espaces, pour lesquels le végétal remplit des rôles différents : structurant, esthétique... Une concordance est recherchée entre l'environnement et le site, en évitant les ruptures visuelles entre ces deux milieux.

Le choix des espèces passe par l'observation de la végétation de la région et notamment les espèces communes adaptées au terrain et au climat, à développement moyen pour ne pas, à terme, trop ombrer et être difficiles à entretenir. Il est pris en compte le rôle des végétaux comme des signaux, par leur forme, dimension ou couleur.

Les endroits spécifiques, comme une place, une placette, une circulation douce, les bassins de pluie, peuvent accueillir une végétation plus spécifique afin de marquer ces lieux par des espèces fruitières, des arbres remarquables à grand développement ou des haies libres à port naturel, bocagères, ou taillées, composées de plusieurs essences favorisant ainsi l'intégration paysagère.

Planter au moins un arbre à haute tige par tranche de 200 m<sup>2</sup> de terrain.

Prendre les dispositions nécessaires concernant les risques dus au retrait/gonflement des argiles en évitant de planter des arbres avides d'eau à proximité des habitations.

## GESTION DES EAUX PLUVIALES

La gestion des eaux pluviales de ce projet est créatrice de visible, créatrice d'un paysage, à travers un ruissellement et une gestion à ciel ouvert, totalement intégrée au projet d'aménagement.

Un stockage de type « jardin de pluie » et bassins à ciel ouvert est créé, ainsi que de grandes et petites noues avec des biefs.

Le principe de gestion des eaux pluviales projeté permet le stockage et l'infiltration le plus en amont possible, via l'utilisation de techniques dites « alternatives ». Le fonctionnement sera totalement gravitaire.



ESPACES VERTS DECAISSES PERMETTANT LE STOCKAGE ET L'INFILTRATION DES EAUX PLUVIALES

Le stockage dans les noues permet la décantation des eaux pluviales des espaces piétons et végétalisés.

Les eaux pluviales d'origine privée sont stockées et infiltrées par l'acquéreur de chaque lot avec un débit de fuite régulé à 1 l/s/ha vers les bassins de rétention et d'infiltration selon les résultats des études de sols.





ESPACES VERTS DECAISSES PERMETTANT LE STOCKAGE ET LE CHEMINEMENT DES EAUX PLUVIALES

## PROGRAMME

Il est apparu nécessaire de développer et moduler des types d'habitat qui peuvent concilier le désir d'individualité tout en maîtrisant la consommation d'espace.

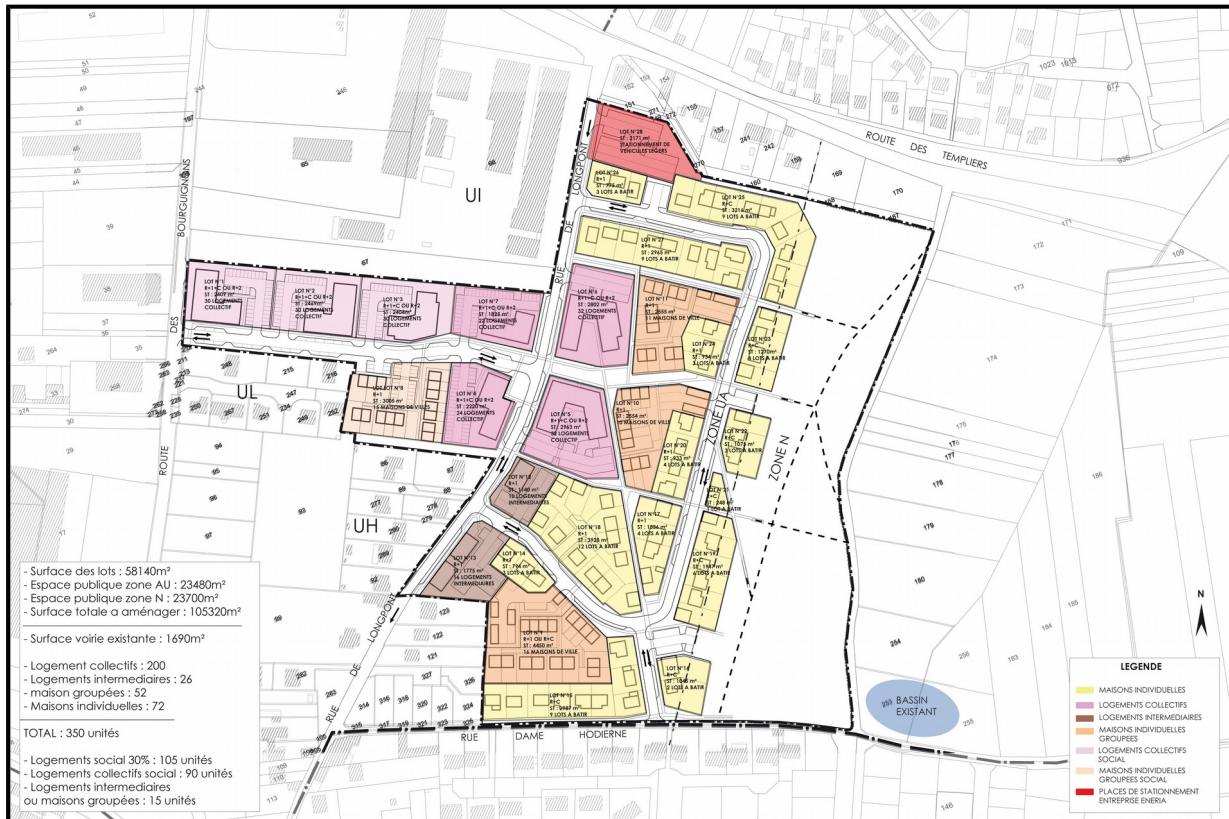
Il est donc Intégré dans le programme une véritable diversification des typologies d'habitat, en multipliant les formes bâties et en renforçant la mixité sociale et intergénérationnelle :

- Lots à bâtir de dimension variée.
- Maisons individuelles groupées en accession, stationnement mutualisé.
- Maisons individuelles groupées, locatif aidé, stationnement mutualisé.
- Logements collectifs, locatif aidé.
- Logements collectifs en accession.
- Logements intermédiaires en accession.

Le nombre de logements projetés par rapport à la surface du terrain de la zone AU, est de 43 logements moyens à l'hectare et de 34 logements à l'hectare par rapport à la surface totale du foncier. Le logement locatif aidé représente 30% de l'ensemble des logements.

## CONSTRUCTIBILITE

La surfaces de plancher par lot est indiquée dans le tableau des surfaces.



Surface totale du foncier **103.893 m<sup>2</sup>** pour 350 logements.  
 (Non comptabilisée la surface voirie rue de Longpont : 1690 m<sup>2</sup>)  
 Surface totale de la zone AU : **80.193 m<sup>2</sup>**  
 Surface totale des lots : **58.160 m<sup>2</sup>** (dont 2171 m<sup>2</sup> parking ENERIA)  
 Surface de l'espace commun : 22.033 m<sup>2</sup>  
 Surface de l'espace commun en zone N : **23.700 m<sup>2</sup>**

**Nombre total de logements : 350 unités** calculés sur une emprise foncière de 10 hectares afin de respecter les orientations du SDRIF imposant en compatibilité le seuil de 35 logements à l'hectare

Nombre de logements collectifs acquéreurs : 110 unités  
 Nombre de logements intermédiaires acquéreurs : 26 unités  
 Nombre de maisons groupées acquéreurs : 37 unités  
 Nombre de maisons individuelles sur un terrain libre : 72 unités

Le nombre total de logements locatifs sociaux (LLS) financés par l'Etat est de 105 (30%) se répartissant en 90 logements collectifs sociaux, sur les lots n° 1,2 et 3 et en 15 maisons groupées à usage social sur le lot n°8.  
 Nombre de places de stationnement réalisées par l'AFUA : 135

**TABLEAU DES SURFACES DES LOTS ET SURFACES DE PLANCHER PAR LOT**

NUMERO DU LOT	SURFACE DU LOT	NOMBRE D'UNITES	NIVEAUX
200 unités de logements collectifs dont 90 unités de logements locatifs sociaux (LLS)			
LOT N°1	2.424 m <sup>2</sup> (social)	30 (lgts)	R+1+C /R+2



LOT N°2	2.430 m <sup>2</sup> (social)	30 (lgts)	R+1+C /R+2
LOT N°3	2.480 m <sup>2</sup> (social)	30 (lgts)	R+1+C /R+2
LOT N°4	2.133 m <sup>2</sup>	24 (lgts)	R+1+C /R+2
LOT N°5	2.963 m <sup>2</sup>	32 (lgts)	R+1+C /R+2
LOT N°6	2.802 m <sup>2</sup>	32 (lgts)	R+1+C /R+2
LOT N°7	1825 m <sup>2</sup>	22 (lgts)	R+1+C /R+2
	<b>17.057 m<sup>2</sup></b>	<b>200 (lgts)</b>	
<i>52 unités de logements groupés</i>			
LOT N°8	3.216 m <sup>2</sup> (social- LLS)	15 (lgts)	R+1
LOT N°9	4.332 m <sup>2</sup>	16 (lgts)	R+1
LOT N°10	2.554 m <sup>2</sup>	10 (lgts)	R+1
LOT N°11	2.555 m <sup>2</sup>	11 (lgts)	R+1
	<b>12.657 m<sup>2</sup></b>	<b>52 (lgts)</b>	
<i>26 unités de logements collectifs intermédiaires</i>			
LOT N°12	1.445 m <sup>2</sup>	16 (maisons)	R+1
LOT N°13	1.020 m <sup>2</sup>	10 (maisons)	R+1
	<b>2.465 m<sup>2</sup></b>	<b>26 (maisons)</b>	
<i>72 unités de maisons individuelles sur un terrain libre</i>			
LOT N°14	2.154 m <sup>2</sup>	7 (lots)	R+1
LOT N°15	3.291 m <sup>2</sup>	9 (lots)	R+1
LOT N°16	1.045 m <sup>2</sup>	2 (lots)	R+1
LOT N°17	1.336 m <sup>2</sup>	4 (lots)	R+1
LOT N°18	2.621 m <sup>2</sup>	8 (lots)	R+C
LOT N°19	1.947 m <sup>2</sup>	6 (lots)	R+C
LOT N°20	933 m <sup>2</sup>	4 (lots)	R+1
LOT N°21	248 m <sup>2</sup>	1 (lot)	R+C
LOT N°22	1.075 m <sup>2</sup>	3 (lots)	R+C
LOT N°23	1.270 m <sup>2</sup>	4 (lots)	R+C
LOT N°24	934 m <sup>2</sup>	3 (lots)	R+C
LOT N°25	3.216 m <sup>2</sup>	9 (lots)	R+C
LOT N°26	775 m <sup>2</sup>	3 (lots)	R+C
LOT N°27	2.965 m <sup>2</sup>	9 (lots)	R+C
	<b>23.810 m<sup>2</sup></b>	<b>72 (lots)</b>	
<i>Parking ENERIA</i>			
LOT N°28	2.171 m <sup>2</sup>	100 places	
<b>SURFACES TOTALES</b>			
	<b>58.160 m<sup>2</sup></b>	<b>350 unités</b>	

Surface du foncier pour les logements collectifs acquéreurs : 9.723 m<sup>2</sup>  
 Surface du foncier pour les logements intermédiaires acquéreurs : 2.465 m<sup>2</sup>  
 Surface du foncier pour les logements groupés acquéreurs : 9.441 m<sup>2</sup>  
 Surface du foncier pour les terrains libres : 23.810 m<sup>2</sup> (331 m<sup>2</sup> moyen)

Surface du foncier pour les logements collectifs sociaux : 7.334 m<sup>2</sup>  
 Surface du foncier pour les logements groupés sociaux : 3.216 m<sup>2</sup>

Surface du foncier parking ENERIA : 2.171 m<sup>2</sup>